

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20220607-23</b>	<b><u>Séance du 07 juin 2022 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-vingt-deux</b> du mois de juin <b>le sept</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 juin 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 mai 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents ()</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

**OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU BAF A (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de Mesdames :

- Myriam GUEMAZI, domiciliée à Seloncourt,
- Léna VOISARD, domiciliée à Seloncourt,
- Marlène JARDOT, domiciliée à Seloncourt,

qui sollicitent la participation de la commune afin de valider leur formation BAF A.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement à cette formation par le versement d'une somme n'excédant pas le montant plafond de 300 € par stagiaire.

Conformément à la convention de stage conclue avec l'organisme de formation, les animatrices s'engagent quant à elles, à faire partie d'une équipe d'animation lors des centres de loisirs organisés par la commune, pour une durée de 14 jours ouvrés, durant la période du 11 au 29 juillet 2022.

La Commission Education-Jeunesse-Petite Enfance réunie le 18 mai 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, à / par

- autorise la participation financière de la commune pour la formation au BAFA de Mesdames Myriam GUEMAZI, Léna VOISARD et Marlène JARDOT, dans la limite de 300 € par stagiaire, selon les modalités indiquées dans la convention,
- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 07 juin 2022

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**

PROJET